

Formulaire de demande de branchement au réseau d'assainissement

Civilité

Nom et prénom
Adresse :
Commune : Code postal :
N° téléphone : N° portable :

Immeuble à raccorder

Adresse exacte :
Commune : Code postal :
Section cadastrale :
 Immeuble neuf
 Immeuble existant
 Locaux à usage domestique : surface habitablem²
 Locaux à usage commercial / industriel - préciser la nature :
.....

Renseignement concernant la nature des rejets

- Rejet d'eaux usées (EU) — Nombre de branchement(s) souhaité(s) :
 Rejet d'eaux pluviales (EP) — Nombre de branchement(s) souhaité(s) :
(ou eaux usées traitées dans le cas d'un dossier SPANC)

Servitude

Le raccordement au réseau public fait t'il l'objet d'une servitude :
 OUI (*joindre une copie de l'acte de servitude*)
 NON

Mémento

Participation financière à l'assainissement collectif (uniquement rejet d'eaux usées) ou PFAC :
Cette participation est due par tout propriétaire d'immeubles édifiés postérieurement à la mise en service des réseaux auxquels ces immeubles sont raccordés.
Son montant est forfaitaire et fixé par délibération du conseil communautaire
Son tarif est de 500 € /branchement d'eaux usées
(article 4 du règlement d'assainissement — délibération n°45-2012 prise par le conseil communautaire en date du 27 septembre 2017)

Important : Les branchements d'eaux pluviales ne sont pas soumis à cette participation financière.

Travaux d'établissement des branchements :

Lorsque le réseau d'évacuation est existant, mais l'immeuble non raccordé (construction nouvelle, modification de la destination d'un bâtiment...), les frais de premier établissement du branchement donnent lieu à paiement par le propriétaire d'une participation pour frais de branchement.

Le propriétaire devra faire une demande de branchement au service Assainissement au moyen du présent imprimé.

La partie de branchement sous la voie publique sera exécutée par une entreprise agréée par le Service Assainissement.

Pour l'établissement du ou des branchements merci de prendre contact avec le service assainissement, qui après visite sur place, transmettra au propriétaire un devis des travaux à réaliser et la fiche d'engagement à retourner signée à la CCPC. Après réalisation du branchement (*sous la voie publique*) la Communauté de communes se fera rembourser, auprès du propriétaire, du montant du devis en émettant un titre de recette.

Modalité d'envoi des documents :

Cette demande est à envoyer datée et signée, accompagnée des documents suivants :

- plan de masse du bâtiment et des extérieurs avec les évacuations d'assainissement EU et EP ;
- le cas échéant plan de masse de l'installation d'assainissement non collectif ;
- l'emplacement et la profondeur souhaité de la ou des boîtes de branchements.

Engagement du propriétaire

Conformément au règlement d'assainissement et notamment aux articles 4 et 13, les frais liés aux travaux de branchement et la PFAC (uniquement rejet EU) seront dus par le propriétaire demandeur.

Je m'engage à me conformer en tous points au règlement d'assainissement collectif dont je reconnais avoir pris connaissance.

Fait à : Le/...../.....

Signature :
(propriétaire ou mandataire)

Autorisation de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne

Au vu des éléments fournis dans le présent document, la CCPC autorise le raccordement au(x) réseau(x) d'assainissement pour l'immeuble décrit ci-dessus de la manière suivante :

- Rejet d'eaux usées — Nombre de branchement(s) créé(s) :
- Rejet d'eaux pluviales — Nombre de branchement(s) créé(s) :

Fait à Dormans

Le/...../.....

Le Vice Président-
en charge de l'assainissement